



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mai 2018 à 20 heures**

L'an deux mil dix-huit le deux mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Messieurs Didier PERRIN, René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Françoise MALLEIN, Maryline SARRAZIN, Virginie TERNACLE, Eric GUILLAUD

EXCUSES : Mesdames Christelle GUILLAUD-PIVOT, Marie BUISSONNET (pouvoir à Monsieur René BALMAIN), Messieurs Richard POULET, Valentin GONZALEZ, Fabrice NEBBIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur René BALMAIN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 261-1 du Code de Procédure Pénale et en vertu de l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés d'Assises pour l'année 2019, Monsieur le Maire fait procéder, publiquement, au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, des personnes qui devront figurer sur la liste préparatoire annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de l'Isère. Cette répartition compte un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit trois personnes pour notre commune. Il convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 (nées à partir de 1996).

- 1) CHESNE Sébastien
- 2) LECORGUILLIER Etienne
- 3) MACHET Clémence

COMPTE-RENDU REUNIONS & COMMISSIONS

Commission scolaire : rapporteur Madame Ghyslaine Billaud

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 09 mars 2018. Les projets d'école pour la période 2018-2022 ont été présentés. Il s'agit de l'amélioration des résultats en regard des compétences du socle commun, de parcours éducatifs dans les domaines artistiques et culturels, citoyen, éducatif de santé), réponse aux exigences d'une école inclusive (garantie de l'accessibilité aux savoirs pour tous), implication dans la vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariat). Ces quatre domaines ont été validés par l'inspection académique. Des exercices de sécurité ont été réalisés ; intrusion, incendie, mise en sécurité (pollution), échange avec les pompiers.

Madame la Directrice retrace les actions réalisées au cours du premier trimestre et présentent les projets et activités diverses à venir pour le restant de l'année.

La fermeture d'une classe à la rentrée 2018 est confirmée en maternelle. L'effectif des élèves inscrits à ce jour (09 mars) s'élève à 182 enfants soit une moyenne de 27 élèves par classe.

Les enfants demandent de nouveaux tracés de marelles dans la cour. Les enseignants souhaitent que les ordinateurs soient reliés avec l'imprimante.

Le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire est évoqué. La sensibilisation exercée par les personnels de service et l'affichage a permis de diminuer sensiblement le gaspillage.

Remerciements des parents pour l'adaptation des temps scolaires pendant la période de grand froid.

Remerciements de la maternelle pour l'acquisition d'un réfrigérateur.

Les mercredis 4 avril et 2 mai seront travaillés pour récupérer le pont de l'Ascension, avec organisation d'une garderie par la Mairie, de 16h à 16h30.

Comice agricole : rapporteur Madame Françoise Poncet

Les préparatifs s'organisent avec efficacité. La réunion du 18 avril a vu la signature de la convention avec le Dauphiné Libéré concernant la publicité et la fourniture de 300 t-shirts pour les bénévoles.

La prochaine réunion est fixée au 16 mai. Deux réunions publiques sont programmées pour les 30 mai et 27 juin.

Commission Environnement-Embellissement du Village : rapporteur Madame Françoise Poncet

La commission a préparé une liste de plantes ainsi que les lieux de plantations. L'Assemblée valide les choix proposés.

DELIB.2018-03-11 TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle que le prix des repas servis au restaurant scolaire est fixé par délibération du Conseil Municipal pour l'année scolaire.

Il rappelle les tarifs demandés aux familles les années précédentes et sollicite l'avis des membres de l'Assemblée,

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
4.00 € (+5.2 %)	4.10 € (+2.50 %)	4.20 € (+2.50 %)	4.20 € (=0 %)

Repas adultes : 7.00 € depuis 2015 (6.50 € en 2014)

Panier repas : 2.00 € depuis 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant que les tarifs pratiqués par la Mairie, n'ont pas été modifiés au cours de l'année scolaire 2017/2018

Considérant l'augmentation du coût par repas fourni par le traiteur, au 03 septembre 2018

DECIDE de fixer le prix des repas du restaurant scolaire pour l'année 2018/2019 à 4.30 € soit une augmentation de 2.4 % et ce, à compter de la rentrée de septembre 2018 et de ne pas modifier les autres tarifs.

INTERCOMMUNALITE

Commission Petite Enfance : rapporteur Madame Françoise Poncet

Madame Françoise Poncet informe l'assemblée qu'il n'y a que quatre centres de loisirs associatifs sur le territoire des Vals du Dauphiné, les autres étant des structures privées. La Communauté de Communes a budgétisé une enveloppe de 120 000.00 € pour le fonctionnement des centres associatifs. Le montant attribué à l'AFR de La Bâtie-Favergeres est de 16 000.00 € pour des dépenses s'élevant à 32 000.00 €.

PLUi : rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente les trois scénarios de développement démographique pour le PLUi Est des VDD porté par le PADD. Ce développement démographique a un impact sur la production de logements pour les communes et indirectement sur le foncier constructible du PLUi. La production de logements doit être en adéquation avec l'accueil de nouveaux habitants et le foncier doit lui-même être compatible avec la production de nouveaux logements.

Les orientations proposées pour le PADD se déclinent en trois scénarios parmi lesquels les communes devront choisir pour la période 2019 à 2030 :

- scénario SCoT - 220 logements par an
- scénario rattrapage SCoT hors « bonnes pratiques » - 280 logements par an
- scénario rattrapage SCoT y compris « bonnes pratiques » - 300 logements par an

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a opté pour le scénario 3.

En ce qui concerne notre commune, cette nouvelle orientation impliquera une importante réduction des surfaces constructibles.

Monsieur le Maire rappelle le calendrier simplifié de la démarche :

- Diagnostic fin 2017
- PADD mai 2018
- Projet réglementaire automne 2019
- Finalisation après consultations et enquête publique février 2020.

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR : CDG38 - PROPOSITION MEDIATION PREALABLE

SEMCODA : LE MAGNOLIA

Monsieur le Maire informe les personnes présentes que des sondages de sol ont été réalisés.

Il rappelle également que la Commune devait participer à l'augmentation du capital de la SEMCODA à hauteur de 179 807 euros HT et que, suite à la délibération 2018-01-01 en date du 07 février 2018 qui a entériné le changement de procédure par le versement d'une subvention d'équipement du même montant, il a signé l'avenant au bail emphytéotique modifiant les conditions financières de l'opération. SEMCODA s'engage à restituer la somme de 170 000 euros par le biais d'un loyer unique, la différence représentant la part communale de la taxe d'aménagement prise en charge par la Collectivité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique avec l'architecte et les riverains de l'Ancienne Poste pour les informer des impacts du chantier, notamment en matière de stationnements.

Les personnes désireuses d'obtenir un logement, doivent s'inscrire auprès de SEMCODA (coordonnées en Mairie).

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Voirie : rapporteur Monsieur Didier Perrin

Monsieur Didier Perrin rappelle que la compétence voirie sera restituée aux Collectivités pour les voiries communales. Les voiries d'intérêt communautaire intéresseront les zones d'activités, les accès à ces zones et certains ronds-points.

L'enveloppe 2018 s'élève à 86 000.00 €. L'estimation des travaux à réaliser à ce jour, dont

- Le point à temps
- L'élagage
- Marquages et signalisation

se monte déjà à 46 000.00 €. La somme restante sera investie sur les chemins communaux. Monsieur Didier Perrin insiste sur le fait que les crédits non consommés ne seront pas reportés sur l'année prochaine. Par contre, si la Commune dépasse le montant de l'enveloppe, elle devra rembourser la différence à la Communauté de Communes.

Bâtiments : rapporteur Monsieur René Balmain

Le technicien de la Société Schindler a activé le fonctionnement de l'ascenseur de l'école.

Les travaux de bâtiments prévus concernent l'école et notamment :

- La rénovation de la salle de motricité, du dortoir, du couloir de l'aile Sud ainsi que quelques travaux d'entretien des grilles et poteaux extérieurs.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

SDH

Suite aux travaux de rénovation réalisés récemment, la direction envisage de reprendre une partie du tènement communal, ce qui présenterait l'avantage de ne plus faire entretenir le terrain par la Commune.

Régulation des corbeaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une population importante de corbeaux a élu domicile sur la Commune. Il a chargé deux gardes-chasse habilités par la Sous-Préfecture à effectuer des tirs en fin de journée pour les déloger.

Il rappelle que ces oiseaux sont classés « nuisibles » et que les riverains sont gênés par le bruit et les saletés retrouvées dans le périmètre de leur localisation. Certaines personnes malgré tout, s'élèvent contre cette pratique de régulation par le tir.

Stationnements

Monsieur le Maire informe les personnes présentes d'une étude menée dans le cadre de la mise en place d'un système de géo verbalisation électronique, afin de dresser des contraventions aux personnes de respectant pas les stationnements. Le résultat de cette recherche sera communiqué lors de la prochaine séance.

Fin de séance à 22 heures 30.

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ absent	Françoise MALLEIN
Maryline SARRAZIN	Christelle GUILLAUD-PIVOT absente	Virginie TERNACLE	Fabrice NEBBIA absent
Eric GUILLAUD	Marie BUISSONNET absente		